

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1980)

AMENDEMENT

N° CF16

présenté par

Mme Valentin, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Valérie Boyer, M. Bony,
M. Breton, M. Bazin, Mme Bassire, M. Gosselin, M. Leclerc, Mme Genevard, M. Masson,
M. Viala, M. Rolland, M. Straumann et M. Sermier

ARTICLE 8 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.